

Observations n° 7 du 15 juillet 2019 à 8h25

Après avoir pris connaissance du dossier concernant le projet d'installation d'un deuxième frigo sur la commune belge de Comines Warneton face à Deulémont, voici autant d'éléments justifiant ma FORTE opposition à ce projet :

D'un point de vue général :

- un investissement de la commission européenne pour un projet qui aura un impact important sur l'environnement. Quel non sens !! A noter que l'entreprise claerbout utilise de l'huile de palme dans sa production qui est en France interdite !!!
- un projet sur **terrain inondable** !
- le risque de voir se développer la production qui sera suivie d'une pollution encore plus élevée.

D'un point de vue plus personnel :

- des odeurs de frites, dans l'air, sur le linge. Ne pas pouvoir profiter du jardin et de la terrasse à cause des odeurs.
- des dépôts graisseux sur les vitres, le mobilier de jardin et les voitures.
- un bruit ronronnant, lancinant et permanent.
- des déversements dans la Lys de produits ??
- des nuisances visuelles

Toutes ces nuisances seront par conséquent multipliées par deux si le projet du deuxième frigo aboutit. Qui dit deuxième frigo dit forcément une production qui augmente, une usine qui tourne plus et les odeurs qu'on a actuellement 3 fois par semaine au moins nous les auront 6 fois voire plus. De même que les bruits des moteurs des frigos.

SI CE PROJET VOIR LE JOUR ce sera toutes ces nuisances actuelles qui seront décuplées :

- un paysage encore plus dénaturé
- le développement d'un nouveau frigo, aussi gros que le premier. A ce propos de la végétation devait cacher ce bâtiment, or il est toujours à la vue tous et **QUELLE VUE** ????
- une perte financière immobilière : qui voudra acheter une maison à **DEULEMONT** ????? **Economiser toute une vie pour subir un tel préjudice financier !!!**
- **un dépeuplement** de la commune de Deulémont, joli petit village rural en train de se développer.

Qu'advient-il du beau projet de la Coulée verte ????

La Métropole Européenne de Lille s'est engagée dans le développement d'un réseau de voies vertes permettant de relier en mode doux les grands espaces de nature et de loisirs. Empruntant de manière préférentielle les bords à voie d'eau et les anciennes lignes ferroviaires désaffectées, ce réseau a pour objectif l'accessibilité en mode doux des espaces de nature, la création de circuit de promenade en site propre pouvant également servir de liaison domicile-travail mais également la création et le renforcement des corridors écologiques.

D'ailleurs un corridor écologique est envisagée à Deulémont à l'espace Saint Symphorien !!!!

Tout ça pour un projet pour le développement d'une entreprise non respectueuse de l'environnement, de l'écologie, sans compter les conditions de travail des

employés de cette entreprise : insalubrité, insécurité.... De nombreux articles dans la presse...

Pour finir... Deulémont n'est pas une ville fantôme... comment peux-tu oser dire que Deulémont n'est qu'une cheminée d'usine et une église alors que ce village compte 2000 habitants qui ne souhaitent pas subir d'avantage de nuisancesalors STOP !!!

Si on laisse faire, il continuera à développer son entreprise sans se soucier de la pollution de la nature et des êtres humains.

Qu'est-ce qui nous dit que ces rejets de graisse (à long terme n'auront pas un impact sur la santé des habitants de Deulémont mais aussi au-delà de ses frontières car la pollution ne s'arrêtera pas au porte de Deulémont... Des contrôles inopinés de qualité sur les rejets de cette entreprise et l'utilisation de l'ammoniac sont-ils réalisés ?

Et dans quinze on pourra nous dire « Si on avait su... ! »

Monsieur et Madame JAMOTTE

